

Appel à candidature Résidence de création

FIL 4 : Quand la création contemporaine rejoint un métier d'art

Dossier à envoyer à
contact@lacourdesarts.org

Date limite
>30 juin 2018

Le contexte

La Cour des Arts : la valorisation d'un savoir faire

La Cour des Arts est une association qui a pour but de valoriser et soutenir la création dans le domaine des arts visuels et des métiers d'art. Elle propose ainsi tout au long de l'année des ateliers et stages de pratiques artistiques pour enfants, adolescents et adultes dans le domaine des arts plastiques et des métiers d'art. Elle a aussi une compétence dans le domaine de l'art-thérapie. Les intervenants qui assurent l'animation des ateliers sont tous artistes plasticiens professionnels. Elle dispose également de deux espaces d'expositions : «La Maison» 64m2 pour des expositions d'art contemporain et une vitrine expérimentale dédiée à des installations d'artistes située sur la place de la cathédrale, « Le Point G ». Les ateliers ont lieu dans le vieux quartier de Tulle appelé « Le Trech », dans une maison sur 4 niveaux datant du 16^e siècle. Cette maison historique appartient à la Ville de Tulle et est dédiée aux activités de La Cour des Arts. Elle abrite aussi le siège social de l'association Diffusion et renouveau du Point de Tulle.

Le projet de l'association la Cour des Arts est de mettre en avant autant la création contemporaine que des savoirs faire traditionnels.

Diffusion et Renouveau du Point de Tulle

Le Point de Tulle se réalise sur un réseau de fil très fin, à mailles carrées de 1,8 à 2,5 mm, nouées comme le filet du pêcheur aux quatre angles, à l'aide d'une navette et d'un moule cylindrique servant à calibrer les mailles. Sont ensuite exécutés à l'aiguille des points de broderie : le grossier, le picot, la rosette, le respectueux, le point d'esprit, le cordonnet et le pénitent.

Elles sont une quarantaine de dentellières au sein de l'association Diffusion et Renouveau du Point de Tulle, qui apprennent la technique du Point de Tulle, dentelle à l'aiguille, et perpétuent avec talent ce savoir-faire exceptionnel et rare.



Le projet de recherche et de création

Nature du projet : arts visuels et plastiques

Le projet artistique : l'artiste francophone mènera un travail de création et de médiation.

Le projet devra intégrer une dimension de prise en compte du territoire d'accueil. L'artiste devra avoir une lecture contemporaine de ce savoir-faire dentellier.

Il devra également avoir des compétences dans l'utilisation de matériaux souples. L'apprentissage de la technique du Point de Tulle par l'artiste n'est pas obligatoire, mais l'artiste devra s'imprégner de cette technique traditionnelle pour les créations proposées. Des rencontres avec les dentellières de l'association Diffusion et Renouveau du Point de Tulle seront organisées. Une visite des pièces anciennes de la collection du Musée sera également proposée en début de résidence. Les créations pourront être réalisées par les dentellières et/ou l'artiste en prenant en compte les contraintes techniques du Point de Tulle (temps de réalisation notamment). L'utilisation d'autres matériaux que celui du fil de coton, habituellement utilisé pour cette dentelle sera possible.

Une convention sera établie entre La Cour des Arts, l'association Diffusion et Renouveau du Point de Tulle et l'artiste.

Questions à aborder : notion de l'échelle, du rapport d'échelle, de grandeur, de mesure, dans une volonté de « surdimensionner » le travail habituel des dentellières. Les créations proposées pourront entrer en résonance avec l'environnement urbain.

Restitution :

En fin de résidence, l'artiste présentera ses recherches et créations dans les espaces d'exposition de la Cour des Arts en septembre 2019 : « Le Point G », vitrine expérimentale dédiée à des installations d'artistes et « la Maison » dédiée aux recherches durant sa résidence et à la présentation des travaux antérieurs de l'artiste. Une installation dans l'environnement urbain pourra également compléter sa création.

L'artiste devra être en mesure de créer un prototype en Point de Tulle, qui serait réalisé par une dentellière professionnelle du territoire, et qui pourrait être reproduit en plusieurs exemplaires et mis en vente. Un contrat sera établi entre la dentellière professionnelle et l'artiste.

Le lieu :

L'artiste est accueilli à la Cour des Arts (2 rue des Portes Chanac à Tulle) et à l'atelier de l'association Diffusion et Renouveau du Point de Tulle (2 place Emile Zola à Tulle). Une salle de La Cour des Arts sera mise à disposition de l'artiste. L'artiste sera hébergé chez l'habitant le temps de sa résidence.

Les dates :

La résidence d'une durée totale de deux mois sera étalée sur une saison de septembre 2018 à juin 2019. Elle sera découpée en 4 périodes de 15 jours car la technique du Point de Tulle implique une certaine lenteur dans la mise en œuvre, prenant en compte les contraintes liées à ce savoir-faire, le temps de réflexion et le temps de fabrication. Les périodes seront déterminées en concertation entre l'artiste et l'association.

La Bourse :

L'artiste reçoit une bourse de 5000 € pour sa production. Une publication restituera sa résidence. Ses interventions dans le cadre des médiations seront rémunérées.

Pour les résidents français, l'affiliation ou l'assujettissement à l'Agessa, à la Maison des artistes ou à un organisme assimilé de gestion du régime de sécurité sociale est obligatoire.

Les frais de transport A/R depuis son domicile jusqu'au lieu de la résidence seront pris en charge dans la limite de 4 A/R (plafond de 1500€).

Une convention entre l'artiste et l'association La Cour des Arts précisera les engagements de chacun.

Frais à la charge du résident:

- Les frais liés à la vie courante (nourriture, déplacements et transports durant la résidence, etc.).
- Les frais liés à l'achat de matériel, d'outils (qui dépasseraient le budget de 1500 €)
- Le résident devra souscrire obligatoirement une assurance responsabilité civile et locative pour la durée de son séjour. Une attestation devra être annexée à la convention de résidence.

Les médiations :

Des actions de médiation pour découvrir le Poinct de Tulle et le travail du résident seront organisées en collaboration avec les 2 associations, la Cour des Arts et Diffusion et Renouveau du Poinct de Tulle. Les modalités d'intervention seront précisées avec le résident en fonction de la nature de son projet et de la longueur de son séjour.

- Mise en place d'un temps de rencontre et d'un atelier avec les scolaires sur le territoire de l'Agglo de Tulle.
- Mise en place d'un atelier vers les «publics empêchés», action menée en partenariat avec le CCAS de la ville de Tulle, particulièrement vers des publics en insertion sociale.
- Mise en place d'une table ronde qui traiterait des questions relatives aux liens entre Métiers d'art et Art Contemporain - rencontre entre artistes et artisans.

Dossier de candidature :

- La lettre de candidature
- Un curriculum vitae
- Un dossier artistique soigné sur les créations antérieures
- Le projet de création durant la résidence et tout document permettant une explication supplémentaire du projet
- Le projet de médiation vers les scolaires

Commission de sélection :

- Ville de Tulle
- Cour des Arts
- Diffusion et Renouveau du Poinct de Tulle
- DRAC...

**Les dossiers de candidatures devront être transmis par mail à l'adresse suivante
contact@lacourdesarts.org
pour le 30 juin 2018.**

Le jury se réunira en juillet pour sélectionner le dossier retenu.